

Un « Best Practice Award » pour le club Soroptimist



Marie-Eugénie André, auteur du projet récompensé, entourée des autres Soroptimistes françaises, lors de la remise du Best Practice Award. (Photo DR)

Le club Soroptimist de Fort-de-France s'est vu décerner, lors du 21^e congrès de la Fédération européenne des clubs Soroptimist, qui s'est tenu à Florence en Italie, le 1^{er} Prix de la catégorie « autonomie financière ». Un Best Practice Award obtenu pour la construction de la première crèche interentreprises de l'Outre-mer français, « Le Petit Pavillon », qui se trouve au Lamentin. C'est devant une assemblée de plus de 600 membres, venues d'horizons multiples, la délégation du club de Fort-de-France conduite par sa présidente, Marie-Béatrice Parfaite-Anelka, et les autres Soroptimistes françaises, avec à leur tête la présidente de l'Union Française, Évelyne Para, que cette récompense a été remise à Marie-Eugénie André, auteur du projet. Projet qui a pu être mené à terme grâce aux nombreux partenaires publics que sont l'État, l'Europe, les collectivités locales, la Caf (Caisse d'allocations familiales) et la

Cnaf (Caisse nationale d'allocations familiales), mais aussi des partenaires privés comme Air Caraïbes ou les Hôtels Karibéa.

« LE PETIT PAVILLON »

La crèche interentreprises « Le Petit Pavillon » vient ainsi conforter le bilan de ce club qui a célébré, en novembre dernier, le 50^e anniversaire de l'Association pour l'aide aux personnes handicapées (AAPH) qui gère l'institut médico-éducatif « Les Fougères », l'Esat (Établissement et service d'aide par le travail) et l'entreprise protégée de Bellefontaine.

Au nombre des actions du club Soroptimist de Fort-de-France, les 1^{res} Florales internationales de la Martinique en 1973, sous la présidence d'Emma Monplaisir, ou encore le fleurissement de l'entrée Est de Fort-de-France en 2004, pour un coût de 125 000 euros.

Après ce Best Practice Award, le Club est déjà prêt à relever de nouveaux défis.